



## **Création de voies de garage ferroviaires à Nantes**

Demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation d'une étude d'impact  
- Article R. 122-3 du code de l'environnement -

SNCF-ETABLISSEMENT TER PAYS DE LA LOIRE  
Marc ROUXEL - Directeur d'Opération Délégué

27 octobre 2014

## SOMMAIRE

Formulaire Cerfa N° 14734\*02 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact - Article R. 122-3 du code de l'environnement

### Annexes obligatoires :

- 01 Annexe n°1 : « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » (pièce à part)
- 02 Plan de situation
- 03 Photographies de la zone d'implantation (2 planches)
- 04 Vue du projet
- 05 Plan des abords du projet

### Annexes volontairement transmises :

- 06 Occupation du sol
- 07 Carte forestière
- 08 Caractère non boisé de la zone
- 09 Diagnostic faune flore
- 10 Natura 2000 et ZNIEFF
- 11 Zone d'importance pour la conservation des oiseaux
- 12 Plan local d'urbanisme
- 13 Sites inscrits / classés
- 14 Plan de prévention des risques inondation
- 15 Zone d'aménagement différé de la Prairie de Mauves

**Formulaire Cerfa N° 14734\*02**

**Demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

3/11/2014

Dossier complet le

3/11/2014

N° d'enregistrement

F-052-14-C-0105

### 1. Intitulé du projet

Création de voies de garage ferroviaires à Nantes

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom **ROUXEL**

Prénom **Marc**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**SNCF DIRECTION TER PAYS DE LA LOIRE**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**ROUXEL Marc / Directeur d'Opération Délégué  
SNCF-ETABLISSEMENT TER PAYS DE LA LOIRE**

RCS / SIRET

**5 5 2 0 4 9 4 4 7 3 7 9 1 7**

Forme juridique

**EPIC**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5°a) Autres voies ferroviaires de plus de 500 mètres	Faisceau de voies ferrées d'une longueur cumulée de 1300 m
6°d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Route déviée sur une longueur de 250 m

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Elargissement de la plateforme ferroviaire pour permettre la création de voies de garage des trains, en déplaçant une route en remblai (Chemin de la Bonnetière).

## 4.2 Objectifs du projet

Augmenter la capacité de garage pour l'accueil de nouvelles rames ferroviaires de 110m de long :

- Régiolis, affectées aux dessertes régionales, dans le cadre de la politique de développement de l'offre décidée par la Région Pays de la Loire
- Régio 2N, affectées aux dessertes Intercités dans le cadre du renouvellement des anciens matériels, décidé par l'Etat

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 2 ans au lieu-dit La Bonnetière.

Ils seront réalisés en deux phases :

- Phase 1 de septembre 2016 à mars 2017 :
  - . démolition d'un bâtiment SNCF
  - . travaux de terrassements pour la création du remblai routier sur les parcelles 183 et 190 (partiel)
  - . déviation de la route communale
- Phase 2 d'avril 2017 à juin 2018 :
  - . création d'un faisceau de voies ferrées électrifiées et son raccordement au faisceau actuel

Les travaux de la phase 1 nécessiteront la mise en place d'une déviation temporaire des circulations routières entre le pont des Américains et le chemin du Bas, en concertation avec Nantes Métropole.

Les travaux de la phase 2 seront réalisés en site propre à l'issue des travaux de la phase 1.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voies de garage permettront de stationner 12 rames électriques ou bi-mode entre deux services voyageurs. Elles supporteront 20 à 30 mouvements de trains par jour. Elles faciliteront le fonctionnement du système ferroviaire en réduisant les déplacements de rames sur le secteur de l'Etoile de Nantes.

L'exploitation obtenue grâce à ces nouvelles installations permettra de garantir la qualité du transport ferroviaire de voyageurs (régularité et robustesse) pour le compte de la Région Pays de la Loire et de l'Etat.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de projet permettant de commencer les travaux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette du projet : _____	14 000 m <sup>2</sup> (200 x 70m)
- dont superficie du faisceau de voies _____	9000 m <sup>2</sup>
- dont superficie du remblai routier _____	5000 m <sup>2</sup>
Démolition des bâtiments SNCF (1 principal et 2 annexes) _____	R+1
Démolition d'une voirie en remblai et reconstruction à 50 m vers le sud :	
- longueur de la route / largeur de la base _____	200 ml / 22 m
- hauteur maximum du remblai au niveau du pont _____	6 m
Construction de voies ferrées, électrifiées, en parallèle les unes des autres _____	1300 ml de longueur cumulée dans un faisceau d'environ 25 ml de large

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin de la Bonnetière  
au niveau du pont des Américains  
Lieu- dit la Bonnetière  
44000 Nantes

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 29 ' 48 " O Lat. 47 ° 13 ' 51 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 29 ' 56 " O Lat. 47 ° 13 ' 46 " N

Point d'arrivée : Long. 1 ° 29 ' 45 " O Lat. 47 ° 13 ' 54 " N

Communes traversées :

44000 Nantes

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Emprises ferroviaires exploitées  
et
- Terrains du Réseau ferré de France, en friche, partiellement occupés par des jardins potagers  
et une route communale

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme - 9 mars 2007 :

. Zone UG : zone déjà urbanisée destinée à recevoir toutes les activités, les activités portuaires ainsi que des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif à l'exception des bureaux et des commerces.

. Zone 2AU : elle correspond aux espaces naturels destinés à recevoir une urbanisation dans le cadre d'un projet d'ensemble qui n'est pas encore défini. La zone est inconstructible, son ouverture à l'urbanisation suppose préalablement la mise en œuvre d'une procédure de modification ou de révision du PLU.

- SCOT Métropole Nantes Saint-Nazaire - 26 mars 2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit, en cours

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé par arrêté du Préfet en date du 31 mars 2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est partiellement à l'intérieur d'un champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible(r)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive oiseaux – Zone de protection spéciale – Vallée de la Loire de Nantes au Pont de Cé et zones adjacentes, à 500 m.  Directive habitats – Site d'importance communautaire – Vallée de la Loire de Nantes au Pont de Cé et ses annexes, à 500 m.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc et le Château du Grand Blottereau - Site inscrit, à 900 m.

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il nécessite un apport d'environ 10 000 m <sup>3</sup> de remblai sain.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise faune-flore-milieu naturel est en cours (juillet 2014 – juillet 2015). Les premières conclusions sont reprises dans les annexes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Autorité Environnementale pourra se reporter aux annexes jointes.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : la zone du projet est partiellement (env. 800 m2 – voir carte en annexe) à l'intérieur d'un champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible(r).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, mais absence de riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, mais absence de riverains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du chantier puis en phase d'exploitation (mât d'éclairage) mais le faisceau lumineux sera orienté de façon à ne pas éclairer la zone publique, absence de riverains.
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par les engins de chantier lors des travaux. Pas en phase d'exploitation.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets potentiels seront les eaux pluviales de voirie, canalisées vers les exutoires existants, comme en situation actuelle.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets issus des démolitions du bâtiment et de la dépose des voies ferrées feront l'objet d'un diagnostic préalable et seront traités réglementairement. En phase d'exploitation, pas de production d'effluents ou de déchets.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est d'intérêt général, il permet d'accueillir de nouvelles rames et d'optimiser l'exploitation du réseau nantais.

Il se situe majoritairement sur des emprises ferroviaires. Il est éloigné de zones d'intérêt patrimoniales et des habitations. Il est en dehors de zones de protections naturelles. Il ne sera générateur d'aucun rejet et d'aucune pollution en phase exploitation.

Un dossier de déclaration loi sur l'eau sera établi dans le cadre du remblaiement limité (env. 800 m<sup>2</sup>) du lit majeur du cours d'eau.

En phase chantier, les travaux auront des impacts limités et maîtrisés au travers des procédures réglementaires des marchés publics.

Dans une démarche volontaire de respect de l'environnement, la maîtrise d'ouvrage a souhaité mettre en œuvre une expertise faune-flore-milieu naturel. Cette étude est en cours, les premières conclusions apportées montrent que le projet ne se situe pas dans une zone particulièrement sensible.

De plus, le maître d'ouvrage mettra en œuvre les mesures environnementales nécessaires notamment vis-à-vis de la protection de zones humides situées en dehors de l'assiette du projet.

Enfin, le projet est mené en coordination avec les collectivités impliquées afin de traiter en amont les impacts éventuels.

Le maître d'ouvrage considère donc qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
06 Occupation du sol
07 Carte forestière
08 Caractère non boisé de la zone
09 Diagnostic faune flore
10 Natura 2000 et ZNIEFF
11 Zone d'importance pour la conservation des oiseaux
12 Plan local d'urbanisme
13 Sites inscrits / classés
14 Plan de prévention des risques inondation
15 Zone d'aménagement différé de la Prairie de Mauves

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

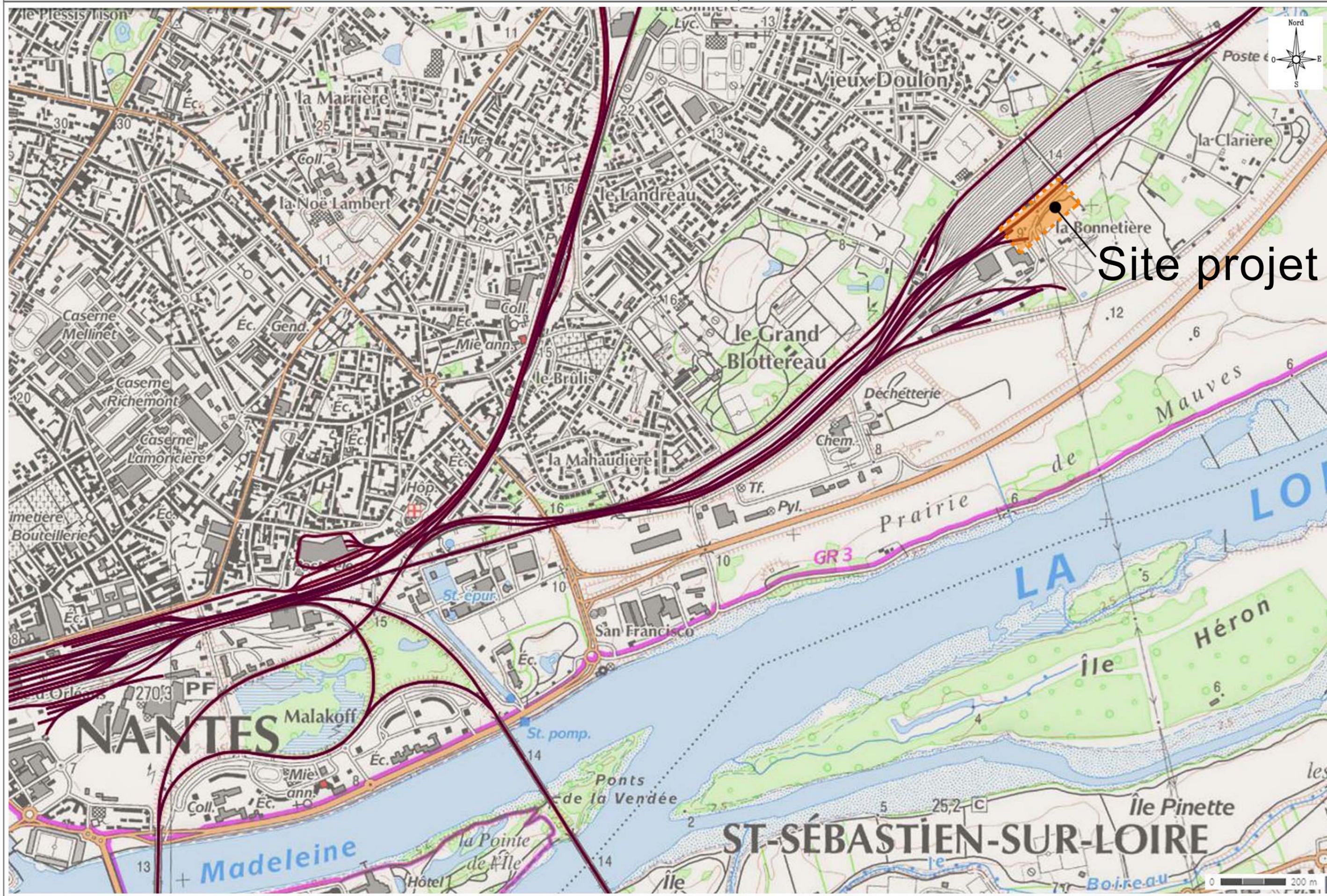
Fait à  le,

Signature



## Annexes obligatoires

- 01 Annexe n°1 : « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » (pièce fournie à part)
- 02 Plan de situation
- 03 Photographies de la zone d'implantation (2 planches)
- 04 Vue du projet
- 05 Plan des abords du projet



1/06/2012 - altitude 488 m - Source Google Earth







Objectif du projet : augmenter la capacité de garage pour l'accueil de nouvelles rames Régionalis (dessertes régionales) et Régio 2N (dessertes Intercités).

Les voies de garage permettront de stationner 12 rames électriques ou bi-mode entre deux services voyageurs. Elles supporteront 20 à 30 mouvements de trains par jour. Elles faciliteront le fonctionnement du système ferroviaire en réduisant les déplacements de rames sur le secteur de l'Etoile de Nantes.

L'exploitation obtenue grâce à ces nouvelles installations permettra de garantir la qualité du transport ferroviaire de voyageurs (régularité et robustesse) pour le compte de la Région Pays de la Loire et de l'Etat.

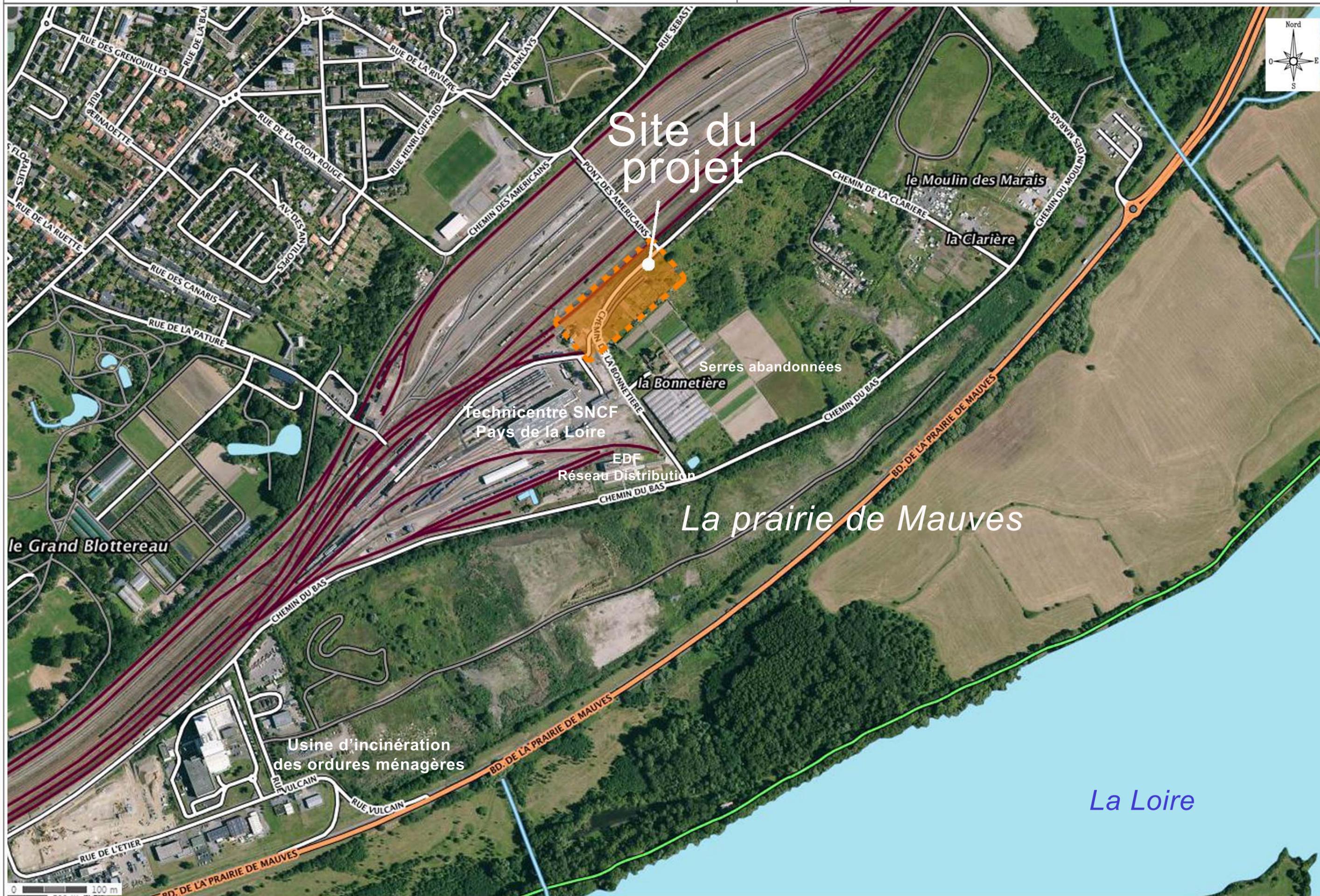
Les travaux sont prévus sur une durée de 2 ans réalisés en deux phases :

- Phase 1 de septembre 2016 à mars 2017 : démolition d'un bâtiment SNCF / travaux de terrassements pour la création du remblai routier / déviation de la route communale.
- Phase 2 d'avril 2017 à juin 2018 : création d'un faisceau de voies ferrées électrifiées et son raccordement au faisceau actuel.

Les travaux de la phase 1 nécessiteront la mise en place d'une déviation temporaire des circulations routières entre le pont des Américains et le chemin du Bas, en concertation avec Nantes Métropole.

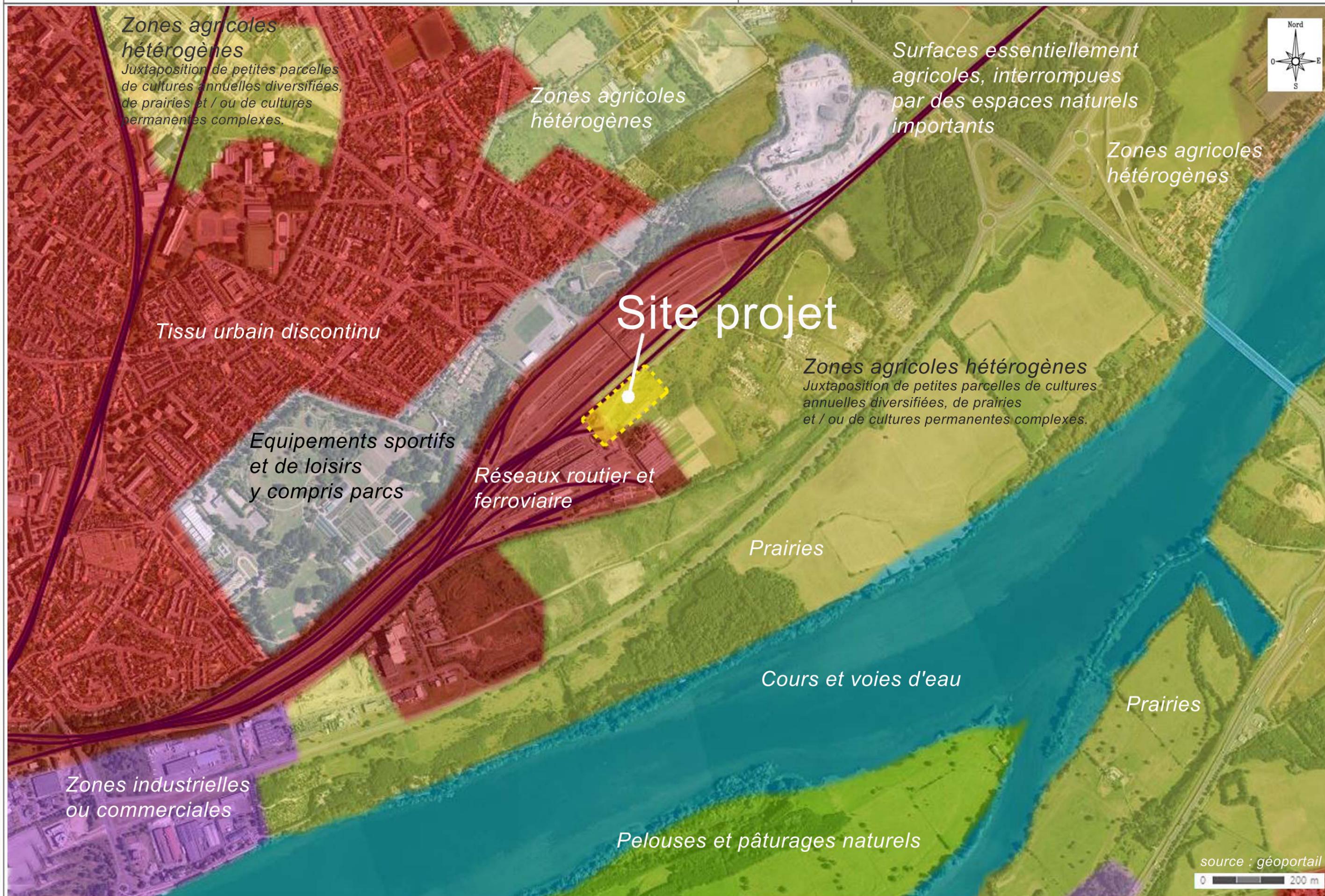
Les travaux de la phase 2 seront réalisés en site propre à l'issue des travaux de la phase 1.



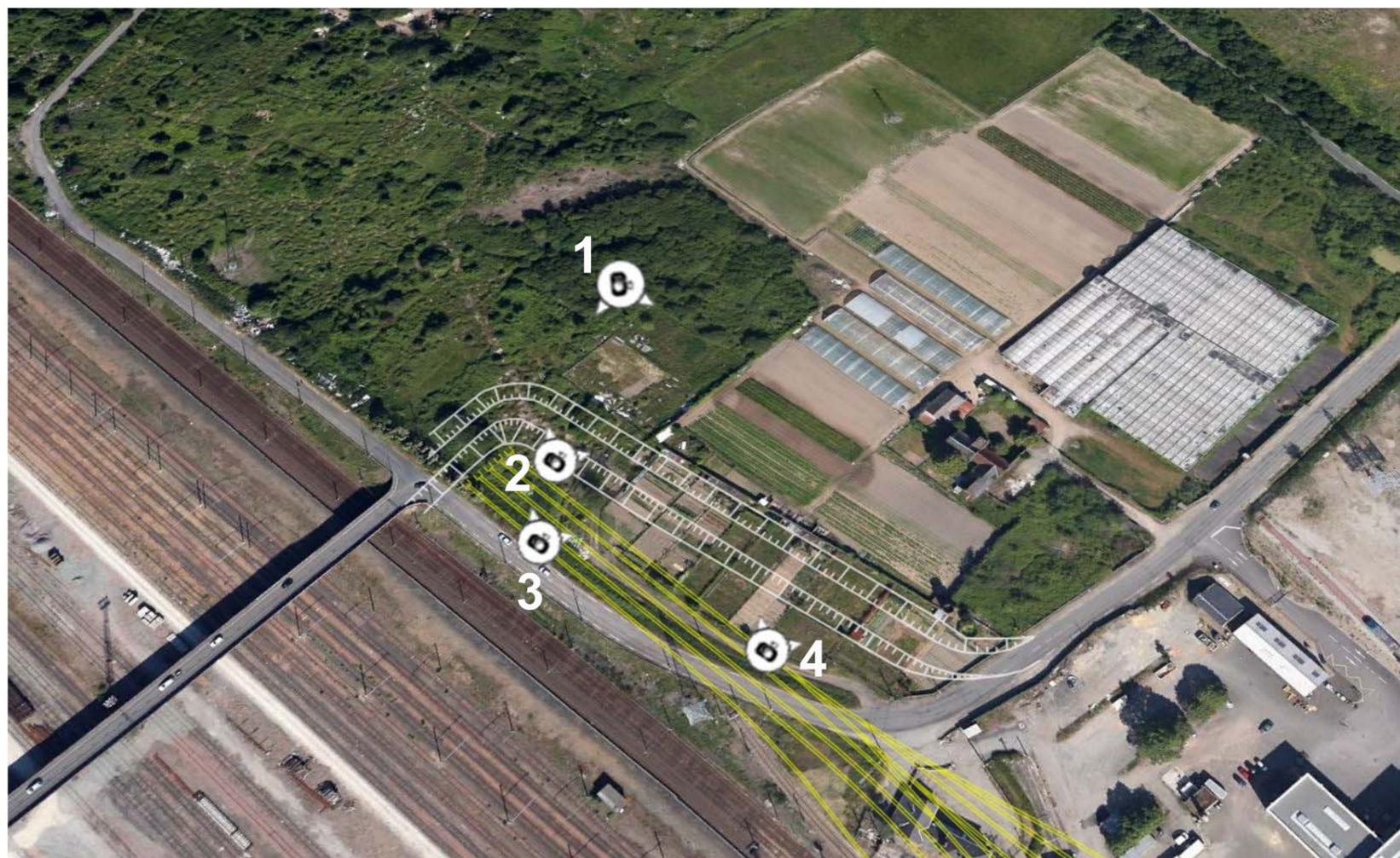


## Annexes volontairement transmises

- 06 Occupation du sol
- 07 Carte forestière
- 08 Caractère non boisé de la zone
- 09 Diagnostic faune flore
- 10 Natura 2000 et ZNIEFF
- 11 Zone d'importance pour la conservation des oiseaux
- 12 Plan local d'urbanisme
- 13 Sites inscrits / classés
- 14 Plan de prévention des risques inondation
- 15 Zone d'aménagement différé de la Prairie de Mauves







*Avis de l'écologue au sujet du caractère non boisé de la zone :*

*« Je confirme le caractère non boisé de la zone :*

*- la plus grande partie (70 % environ) est occupée par des jardins potagers, dont une grande partie non exploitée, et ne porte que quelques ligneux qui ne sont pas des essences forestières mais des cultivars fruitiers et décoratifs ;*

*- les parcelles qui ne sont pas ou plus occupées par les jardins n'accueillent qu'une faible densité d'essences ligneuses typiques des jeunes friches anthropiques.*

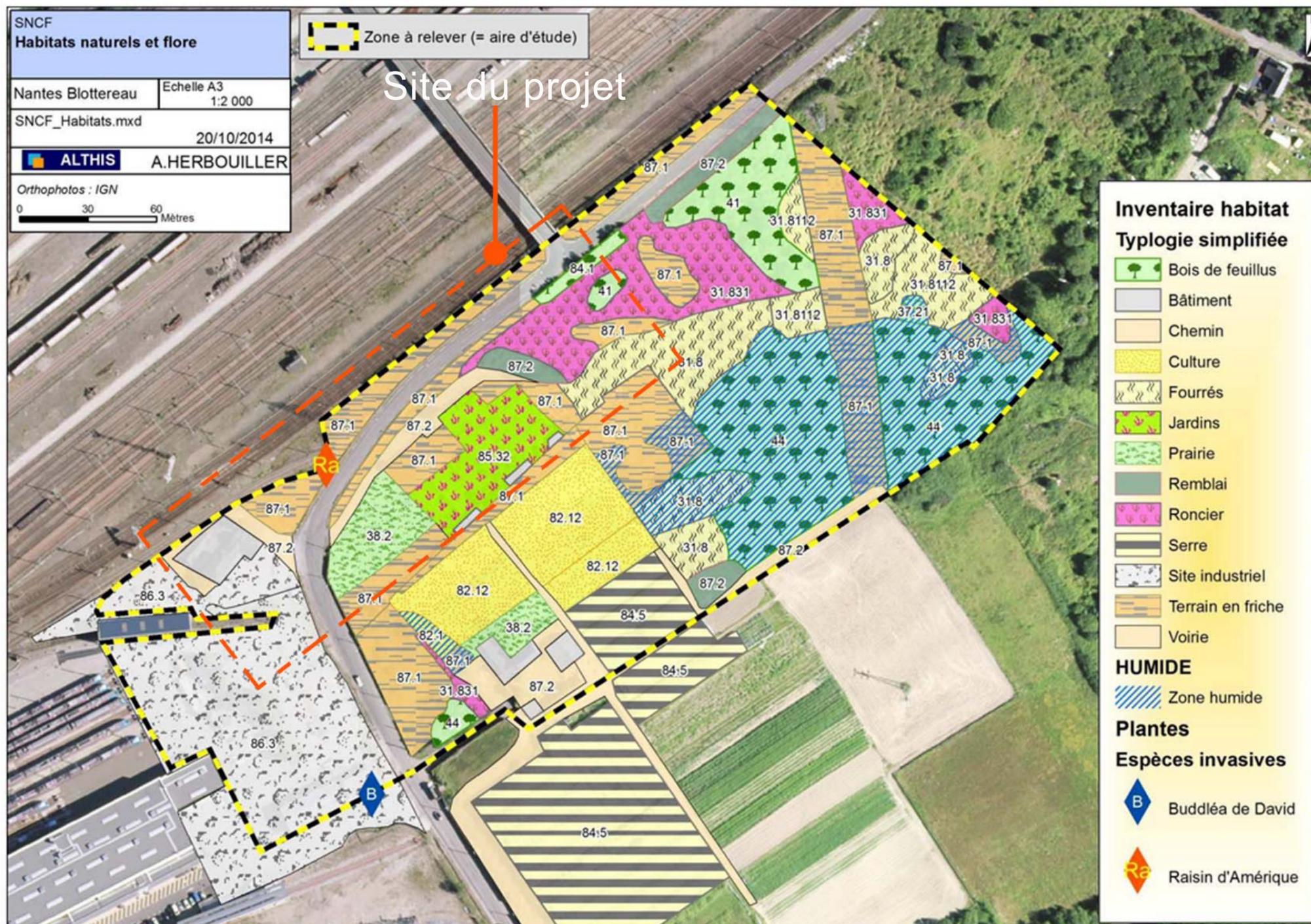
*Il s'agit, par exemple, du Sureau noir (*Sambucus nigra*) ou du Saule marsault (*Salix caprea*).*

*Ce type de végétation ne peut pas être qualifié de forestière.*

*Selon le type de sol et son état (compactage notamment), l'émergence d'un stade forestier ne pourrait apparaître qu'après plusieurs décennies.*

*L'autorisation de défrichement ne s'appliquerait pas à ce site.»*





### Consistance du diagnostic

#### I - Expertise Faune-Flore-Milieu naturel

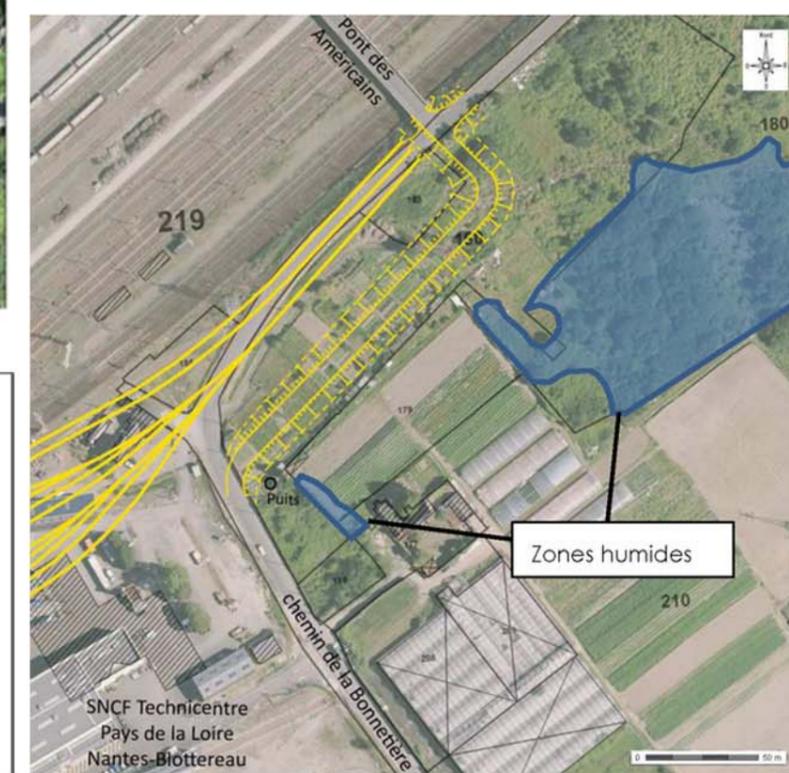
- Inventaires
- Enjeux
- Mesures

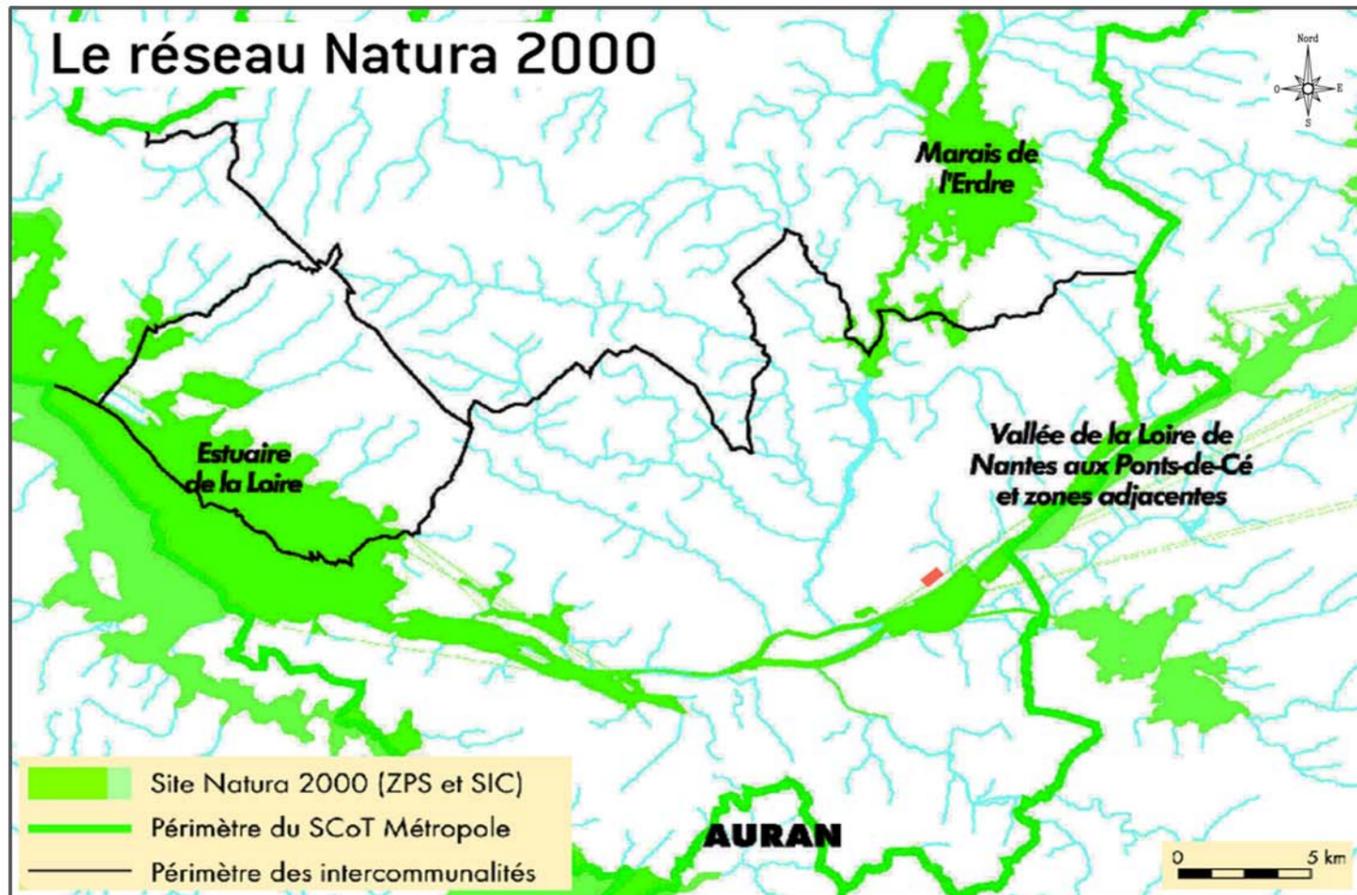
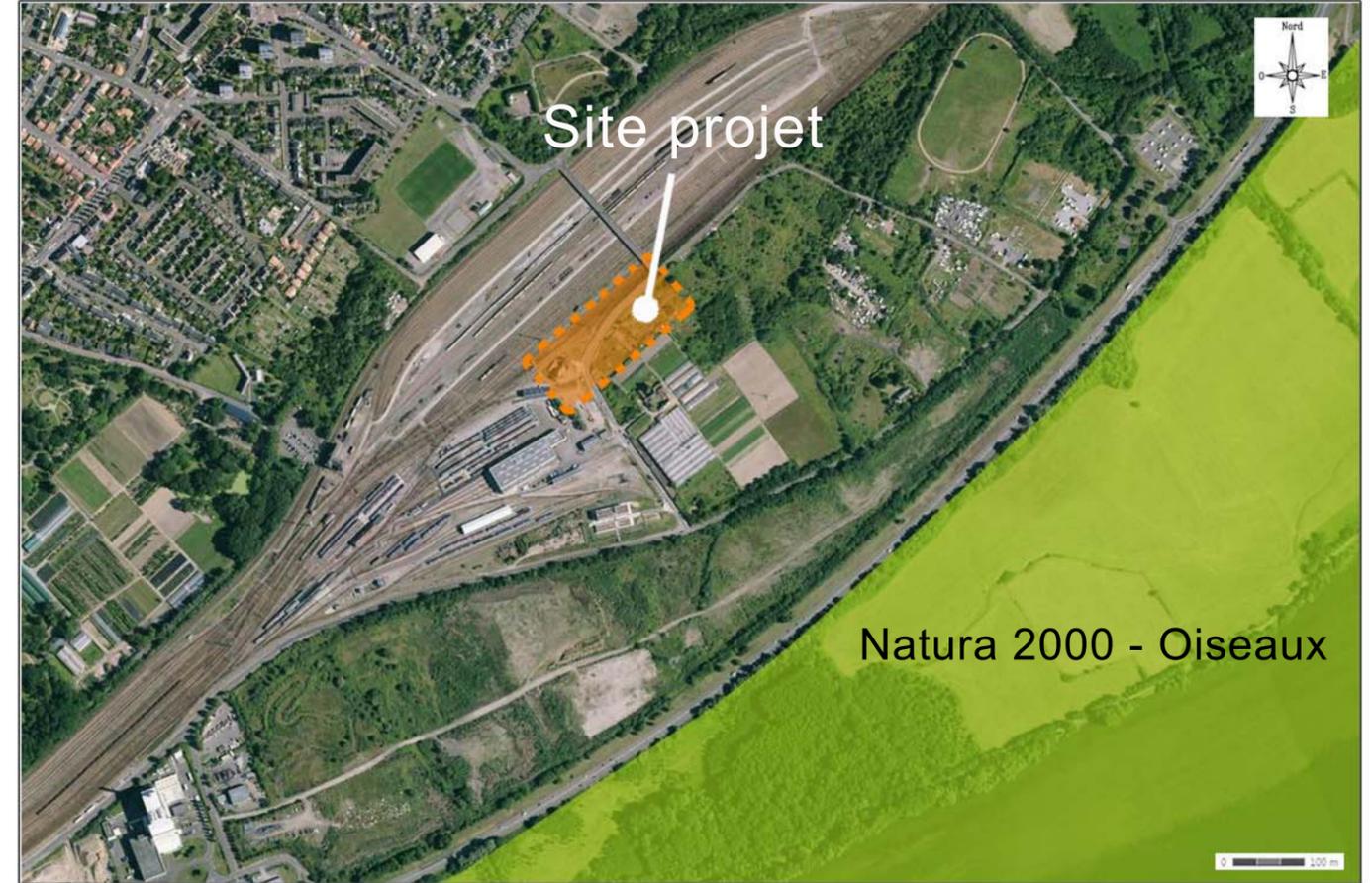
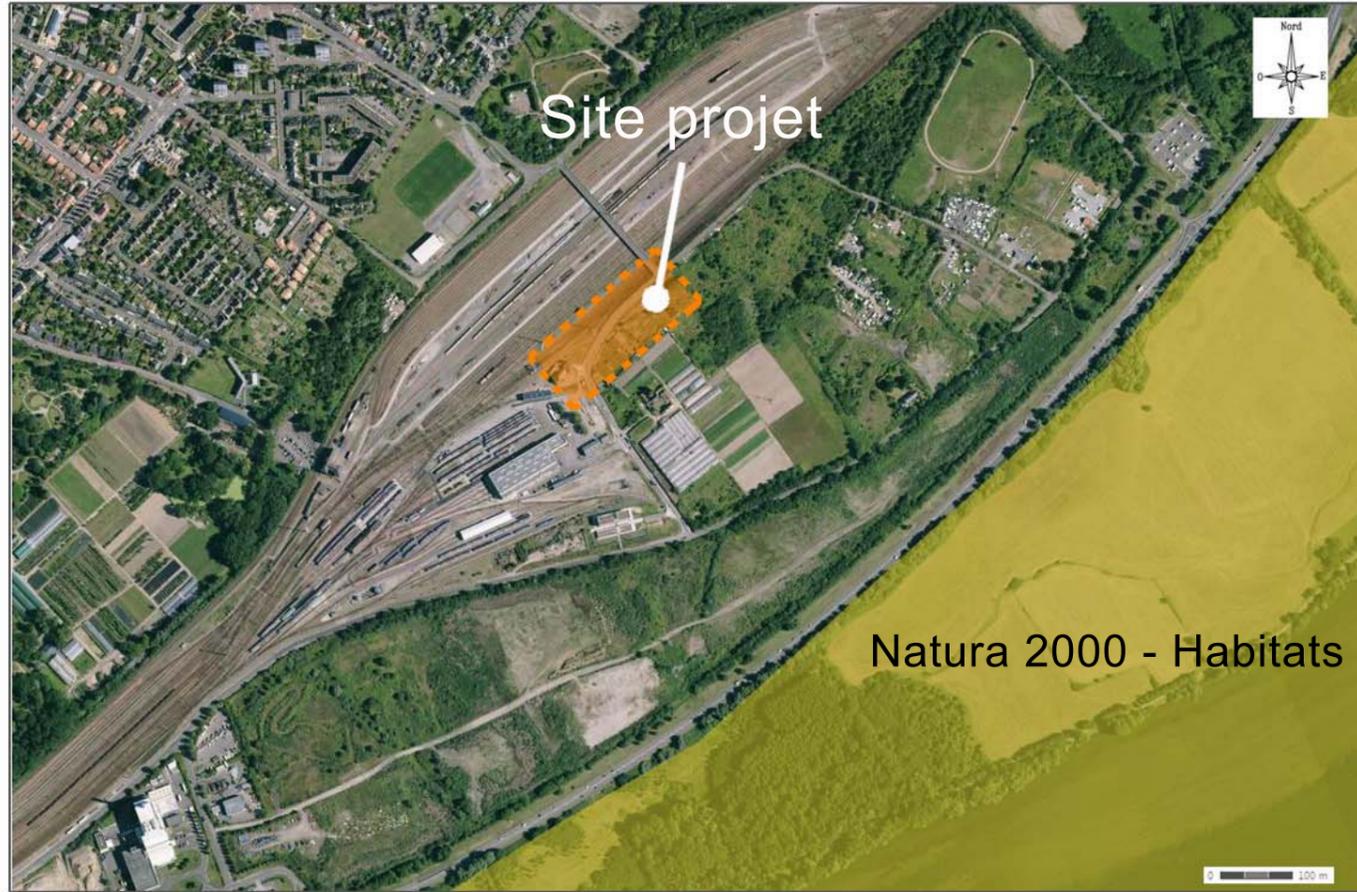
#### II - Constitution du dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

- Tranche ferme - évaluation préliminaire
  - Option A - Constitution d'un dossier simplifié
  - Option B - Constitution d'un dossier d'analyse approfondie

#### Premières conclusions de l'expertise d'Althis (Octobre 2014) :

Les premières observations montrent que le site est globalement très anthropisé et pauvre en biodiversité. La présence de lézards des murailles et de lézards verts (dans la liste des reptiles et amphibiens protégés) est à prendre en compte, Des investigations complémentaires seront menées en 2015 pour préciser l'emplacement de ces animaux dans le site et dans les environs afin d'élaborer des propositions adaptées pour éviter des impacts sur ces espèces. Des zones humides sont présentes dans l'aire d'étude mais ne devraient pas être impactées par le projet.



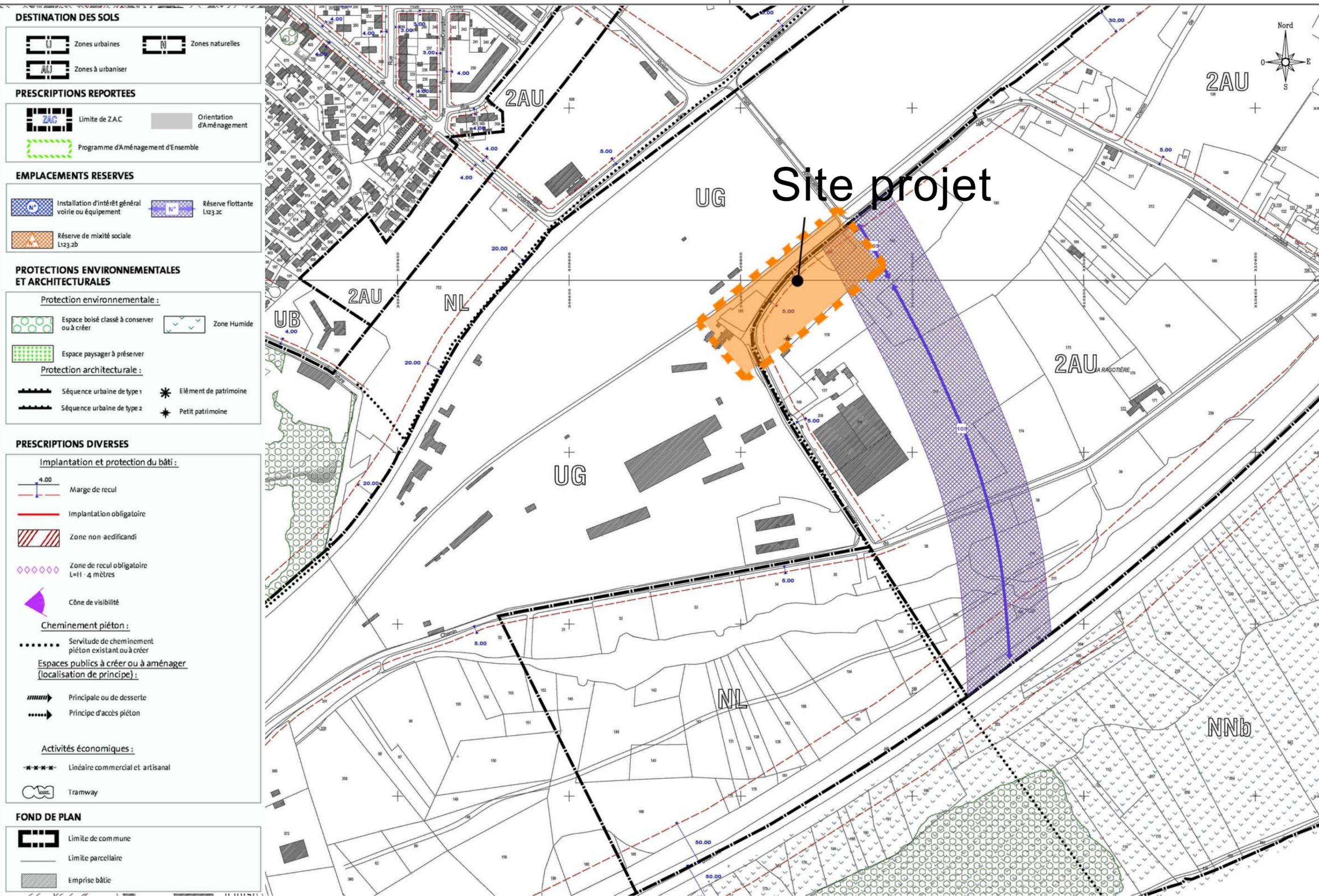




Site projet

*Zone d'importance  
pour la conservation des oiseaux*

zone PL11  
VALLEE DE LA LOIRE: DE NANTES A MONTSOREAU





Site projet



R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort

R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine

r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible

b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible

5.60 Cote NGF de la crue de référence du PPRI

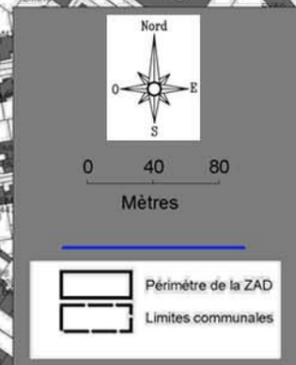
5.61  
Ligne continue : cote tous les 5 cm  
Ligne discontinue : cote tous les 1 cm

La Loire

0 100 m

# ZAD Prairie de Mauves

Commune de Nantes



Site projet

SAINTE LUCE-SUR-LOIRE

NANTES